

A trois heures, S. A. S. est allée au temple rendre visite à M<sup>lle</sup> de Condé, sa sœur.

— On a terminé ce soir au Palais-Bourbon la chapelle ardente où le corps de S. A. S. le prince de Condé doit être exposé jusqu'à son inhumation, qui aura lieu le 23 de ce mois, à la basilique royale de Saint-Denis.

— On fait dans la basilique de Saint-Denis des préparatifs pour la cérémonie funèbre qui aura lieu dans cette église, le jour des obsèques du prince de Condé.

L'inscription qui sera placée sur le cercueil du prince est gravée sur une plaque de vermeil; elle porte ce qui suit :

« Ici est le corps de très-haut et puissant prince  
» Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé,  
» prince du sang, pair et grand-maitre de France,  
» colonel-général de l'infanterie française, ancien  
» gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, en  
» Bourgogne, mort à Paris, au palais Bourbon,  
» le 13 mai 1818, âgé de 81 ans 9 mois 4 jours. »

On lit sur le seau en argent destiné à recevoir les entrailles du prince la même inscription, à l'exception des mots, *ici est le corps*, auxquels on a substitué ceux qui suivent : « Ici sont les entrailles de très-haut; etc. » Le seau sera suspendu à une des barres de fer des trépieds qui supportent les cercueils dans le grand caveau qui sert de sépulture à la famille des Bourbons.

Les travaux relatifs à cette pompe funèbre, tant à Saint-Denis qu'à Paris, sont dirigés par MM. Hittorf et Lecoindre, architectes, successeurs de feu M. Bélanger.

— Nous avons annoncé l'octave solennelle qui a été ouverte au mont Valérien pour l'Invention de la Croix, et à laquelle ont assisté LL. AA. RR. MADAME, duchesse d'Angoulême, et le prince son époux; mardi dernier, jour de la clôture, LL. AA. RR. M<sup>gr</sup> le duc et M<sup>me</sup> la duchesse de Berry s'y sont rendus.

Elles sont descendues de voiture à Surène, et ont voulu monter à pied jusqu'au Calvaire. Elles sont revenues de même, après s'être entretenues environ un quart-d'heure avec MM. les missionnaires. M<sup>gr</sup> le duc de Berry a distribué lui-même d'abondantes aumônes aux pauvres qui étaient accourus sur son passage.

S. A. S. M<sup>me</sup> d'Orléans a fait le même jour, au Calvaire, son pèlerinage d'usage.

Les jours précédens, une foule de personnes distinguées étaient également venues adorer la croix. Parmi elles, on a vu un grand nombre d'officiers-supérieurs et de soldats communier avec un recueillement et une piété qui eussent édifié même dans des religieux.

— S. M. vient d'autoriser, par son ordonnance du 8 de ce mois, M. le chevalier de Cologne, grand rabbin et président du consistoire central des israélites de France, à porter la décoration de chevalier de l'Ordre impérial de la couronne de fer, qui lui avait été accordée par S. M. l'empereur d'Autriche.

— Hier, on a fait comparaître devant le tribunal correctionnel plusieurs individus prévenus d'avoir fabriqué et distribué des statues, en bronze doré, de la hauteur de 13 ou 14 lignes, représentant Buonaparte, et renfermées dans des étuis, des canifs et des cachets, saisies aux mois de décembre et de janvier derniers.

Le tribunal, conformément aux conclusions de M. Marchangy, avocat du Roi, considérant qu'il n'est pas prouvé que ces figures aient été faites et

distribuées depuis le second retour du Roi, a renvoyé les prévenus de la plainte, et a ordonné néanmoins que ces objets, déposés au greffe, seront confisqués et supprimés.

de la société. Il a fait voir le danger des fausses doctrines : « La bonne éducation, a-t-il dit, est plus nécessaire encore au peuple que l'instruction. » Il a terminé en félicitant l'autorité municipale et ecclésiastique, et MM. les administrateurs du bureau de charité, d'avoir appelé les Frères des Ecoles pour l'éducation religieuse des enfans des pauvres.

Les Frères étaient placés à la tête de près de quatre cents élèves qu'ils ont déjà rassemblés. Paris possède en ce moment trente-six écoles de Frères.

— Le tribunal de police correctionnelle de Thionville a condamné le nommé Nicolas Grosjean, menuisier à Metzeresche, canton de Metzervisse, à trois mois d'emprisonnement, 50 fr. d'amende, une année de surveillance de la haute police, et à fournir un cautionnement de bonne conduite de la somme de 100 fr. Il était convaincu, 1<sup>o</sup> d'injures envers le maire et l'adjoint de sa commune; 2<sup>o</sup> d'outrages envers la gendarmerie royale; 3<sup>o</sup> enfin de cris séditieux et nouvelles alarmantes avec menaces.

— Les fondeurs et ciseleurs, dont le journal de Lyon avait annoncé l'arrestation le 12 mai dernier, comme prévenus d'avoir fabriqué et distribué des bustes à l'effigie de l'usurpateur, ont été jugés par le tribunal correctionnel, le 1<sup>er</sup> juin. Le nommé Legros sis, doreur sur métaux, et le nommé Balleydier, fondeur, convaincus de ce délit, ont été condamnés à trois mois d'emprisonnement, à 50 fr. d'amende et aux frais du procès. Cinq autres prévenus dans la même affaire ont été acquittés, faute de preuves suffisantes de culpabilité.

— La cour royale de Dijon a condamné, le 19 mai, le sieur Jean Louvrier, juge de paix du canton de Laclayette, à 600 fr. d'amende et aux dépens, pour s'être livré habituellement à l'usure.

— M. Saint-Fal, fils de l'acteur du Théâtre-Français, a été cité aujourd'hui à la police correctionnelle pour injures et voies de fait envers M. Bault, concierge de la Force. Détenu dans cette prison en 1811, par mesure administrative et arbitraire, si l'on en croit M. Saint-Fal, il n'en sortit que pour éprouver de nouvelles persécutions. Il eut besoin de se procurer, le 17 novembre dernier, une copie de son écou, et fut étonné d'y trouver la substitution de causes judiciaires et légales à des causes qu'il soutient purement imaginaires. De là colère violente contre le concierge, dont il accuse l'infidélité. Le concierge fait vérifier l'écrou, qui se trouve exact; mais rien ne peut apaiser le fureur de M. Saint-Fal, qu'on est obligé de faire arrêter. Après avoir subi quarante-cinq jours de détention, et avoir obtenu sa liberté provisoire, le prévenu a comparu aujourd'hui à l'audience, et a attribué tous ses malheurs à l'inimitié d'un homme qui, dit-il, a épousé sa femme après l'avoir engagée à divorcer. M. le président a arrêté le cours des allégations auxquelles le prévenu allait se livrer, et l'a invité à se renfermer dans sa cause, qui est toute entière entre lui et M. Bault. On a entendu une partie des témoins, et continué la cause à la huitaine.

— Dans ce moment, où l'attention est attirée vers le Nord par des événemens remarquables, on n'apprendra pas sans intérêt qu'il va paraître incessamment une *Histoire des révolutions de Norvège*, par M. Catteau-Calleville, auteur de l'*Histoire de Christine, reine de Suède*, etc. L'auteur rattachera les révolutions de Norvège aux grandes époques de l'histoire générale. Commencant son récit à l'origine du royaume, il le conduira jusqu'au tems actuel, c'est-à-dire, jusqu'à la réunion de la Norvège à la Suède, et jusqu'à l'avènement du roi Charles-Jean au trône des deux pays. L'ouvrage sera accompagné d'une carte, indiquant les nouvelles limites, et les villes fondées dans les dernières années.

— On annonce comme sous presse, et comme devant paraître le 15 juin, chez Arthus Bertrand, les *Frères Hongrois*, 3 vol. in-12, traduits de l'anglais, sur la troisième édition de Miss-Porter, par M<sup>lle</sup> Adeline de Lacoste, auteur de

X  
Imprimé  
de  
11 juin  
1818

Poniteur  
Samedi  
16 mai  
1818

X